Image not found or type unknown

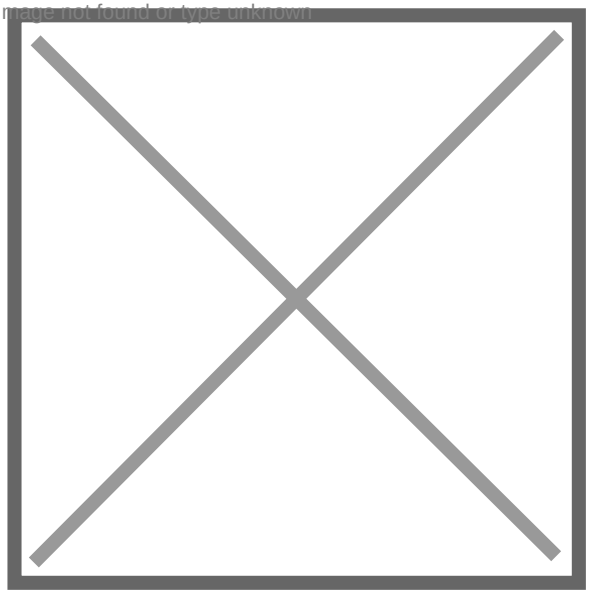

Appels telephonique qui font peur

Par **sandrine**, le **17/02/2009** à **18:35**

Le 13 février 2009 j'ai reçu un appel téléphonique me demandant de rappeler au sujet d'une affaire me concernant. Ce même jour j ai rappellée. La personne me dit qu elle me contact au sujet d'une dette de chez Cofidis datant de 1998. A cette epoque je vivait avec quelqu un nous avons rencontré des problemes financier et avions fait un dossier de surrendettement à la banque de france. Mais nous nous sommes séparé en 2000. Et nous nous sommes efforcé de regularisé l ensemble de nos dettes. En 2004 j'ai fait bloqué pendant 1 ans la somme correspondant aux cheques non payé que j avais eu. Jusqu a aujourd hui pas de probleme. Bref, au téléphone cette dame me dit que je dois donc la somme de 1469 euros mais que si je paye tout de suite l integralité de la somme elle me deduira 300 euros. Elle me dit qu elle m envoit de suite un courrier pour Accord pour solde transactionnal disant faire suite à notre conversation et me confirmant qu a ce jour le solde de mon dossier s eleve à 1459.95 euros. Et qu elle m accorde une remise exceptionnelle sur ce montant dù et notre accord pour un reglement de 1 160 euros pour solde de tout compte. J ai demandé si un reglement en plusieurs fois etait possible elle m a repondu oui mais seulement en 4 fois soit 364,74 euros. Je devait envoyé mon reglement pour le 18/02 et elle m a dit qu elle l aurait encaissé le 20/03. J avoue que je ne comprenanis aps trop et repondais oui à tout ce qu elle me disait.
Je n ai pas encore recu leur courrier.

A ce jour je n ai pas donné d accord ecrit, ma banquiere me dit de faire attention car ca ne lui parait pas tres clair. D autant plus qu on avait fait ce qu il fallait pour régularisé tout ces probleme en 2004.

J ai un peu peur je suis maman de 4 enfants. Et je suis presque certaine d avoir réglée toutes mes dettes.

Le 17/02/09 Je viens de recevoir à l instant un appel de cette société. Je leur ai demandé le

titre executoire ils ont refusé de me l envoyer en me disant que c'était un avocat qui devait en faire la demande. De là elle m a dit qu ils allaient arreté la demande amiable et passé par des voix judiciaire. Et aussi qu il n y avait pas forclusion. Que cette dette avait était rejeté du plan banque de france en 2000. Elle m a dit qu un huissier aller prendre le relai. Je tremble encore car elle m a vraiment rit au nez et m a presque fait peur. J espere vraiment ne pas avoir de problemes.

Par **chaber**, le **18/02/2009** à **05:22**

Bonjour,
Comme d'habitude dans ce genre d'affaires, il y a beaucoup de bluff des sociétés de recouvrement qui ressortent de vieilles créances prescrites, n'ont pas de titre exéxutoire et font du harcèlement pour obliger à faire un réglement, même 1 euro vous engagerait.

Glorian a maintes fois répondu à ce sujet et a fourni un modèle de lettre

S'il l'organisme avait un titre exécutoire, il vous en aurait donné copie sans que vous passiez par un avocat pour obtenir ce document

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés